

## SUBVENTIONS « PROJETS DE RECHERCHE » CONCOURS 2023-2024 – LIGNES DIRECTRICES –

### OBJECTIFS

**Les objectifs des subventions « Projets de recherche » sont de :**

- Permettre aux médecins d'étudier une hypothèse novatrice et prometteuse afin d'améliorer les soins, l'accessibilité, la qualité et/ou la sécurité tout en favorisant l'approche de recherche collaborative (ARC).

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

**Toute demande de subvention « Projets de recherche » déposée doit :**

- Répondre aux objectifs du programme.
- Être soumise par un médecin membre de l'AMUM en tant que chercheur principal désigné<sup>1</sup>. Un médecin non-membre de l'AMUM, un professionnel de la santé et un chercheur peuvent faire partie de l'équipe de recherche à titre de co-chercheurs principaux, co-chercheurs et /ou collaborateurs et/ou utilisateur de connaissances.
- Inclure comme membre de l'équipe un ou des utilisateurs de connaissances/partenaires (patient, aidant naturel, médecin, professionnel de la santé, gestionnaire, administrateur, etc.).

**Le chercheur principal qui dépose une demande de subvention « Projets de recherche\* » :**

- Ne doit pas détenir une subvention du concours régulier IFPOC Innovation « Projets de recherche » de l'AMUM en tant que chercheur principal désigné au moment de l'application de la demande complète (Étape 2). Les subventions AMUM départementales ou du concours spécial COVID-19 en 2020 n'ont pas d'impact sur l'éligibilité pour ce concours.
- Doit avoir répondu à toutes les exigences de toute subvention de l'AMUM en cours ou complétée.

**\* Les projets qui se déroulent à l'Hôpital Montfort seront priorisés lors de l'évaluation par les membres du comité d'évaluation mixte (ISM-AMUM). Suite à l'octroi, le transfert des fonds à l'externe dans une autre institution ne sera pas permis.**

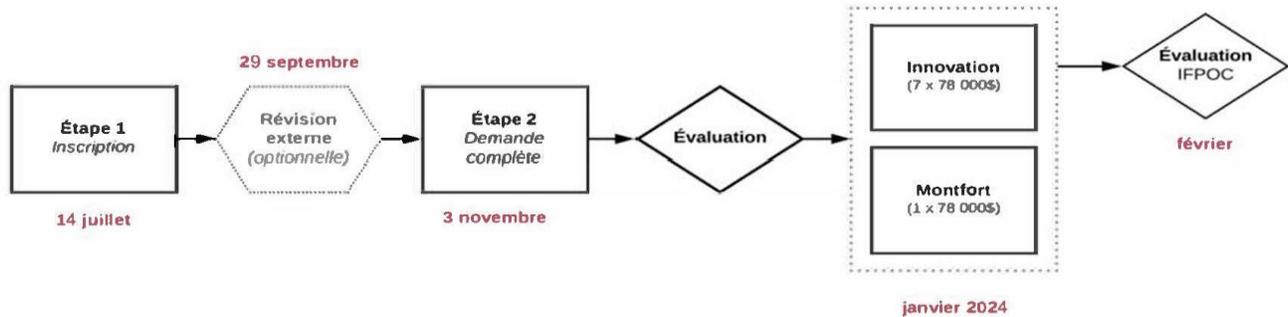
### CONDITIONS DE FINANCEMENT

DATES IMPORTANTES	2023-2024
<b>Étape 1 – Inscription</b>	<b>2023-07-14 à 16 h</b>
Demande de révision externe - <i>optionnelle</i>	2023-09-29 à 16h
<b>Étape 2 - Demande complète</b>	<b>2023-11-03 à 16 h</b>
Avis de décision de l'AMUM sur recommandation du <i>Comité d'évaluation mixte</i> (ISM-AMUM)	2023-12-08
Soumission des demandes à IFPOC (Fonds Innovation)	2024-01-à venir
Début du financement (Fonds Montfort)	2024-02-01
Début du financement (Fonds Innovation)	2024-04-01
FONDS DISPONIBLES <sup>2</sup>	
Fonds Innovation (jusqu'à 7 subventions disponibles)	78 000\$ (versement des fonds sur 1 an)
Fonds de Soutien (aide à la rédaction pour les équipes qui soumettent)	78 000\$ (maximum 7125 \$ par équipe)
Fonds Montfort (1 subvention disponible)	78 000\$ (versement des fonds sur 1 an)

<sup>1</sup> Le chercheur principal désigné doit être membre de l'Institut du Savoir Montfort (ISM) ou s'engager à le devenir - <https://www.savoirmontfort.ca/recherche/joindre-ism/>

<sup>2</sup> Les fonds des subventions « Projets de recherche » seront administrés par l'Institut du Savoir Montfort (ISM) ; les politiques et procédures de cet établissement – dont celles régissant les ressources humaines – prévalent.

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE



**ÉTAPE 1 – INSCRIPTION.** Ouverte à tous les médecins membres de l’AMUM qui sont éligibles (voir critères d’éligibilité ci-haut). L’application doit inclure :

- Un formulaire d’inscription\* (E1) dûment rempli en français ou en anglais

### RÉVISION EXTERNE – *étape optionnelle*

- Afin d’améliorer votre demande, vous avez l’option de la faire réviser à l’externe. L’ISM va coordonner l’envoi à l’évaluateur externe\*\*.

**ÉTAPE 2 – DEMANDE COMPLÈTE.** Seules les équipes de recherche ayant déposé un formulaire d’inscription (Étape 1) peuvent soumettre une demande complète. La demande complète peut être rédigée en français\*\*\* ou en anglais et doit inclure :

- Le formulaire de demande (P1) dûment rempli (format PDF).
- Le formulaire de budget (P2) dûment rempli (format Excel).
- Le curriculum vitae du chercheur principal nommé, des co-chercheurs principaux et des co-chercheurs (aucun format exigé) (tous assemblés en format PDF).

*\*Le format et la mise en page (Times New Roman 12 points, marges 2 cm) des formulaires ne doivent pas être modifiés.*

*\*\*L’équipe doit fournir au moins 2 nom d’évaluateurs dans le domaine d’expertise.*

*\*\*\* Les équipes recevant une subvention des fonds Innovation seront responsables de traduire leur demande étant donné que seules les demandes en anglais sont acceptées.*

## SOUSSION

Les demandes doivent être envoyées par courriel au plus tard à la date indiquée à la section « Conditions de financement » à l’adresse suivante : [ism-recherche@montfort.on.ca](mailto:ism-recherche@montfort.on.ca)

La date et l’heure de réception de la demande complète dans la boîte de réception font foi de la date et l’heure de soumission.

**Les demandes incomplètes et/ou qui ne respectent pas les lignes directrices seront rejetées.**

## DÉPENSES ADMISSIBLES

### **Fonds Innovation**

Consultez le *Framework and Guidelines Year XVI* de *Innovation Fund Provincial Oversight Committee* (IFPOC) disponible le 17 juin 2023. <https://ifpoc.org/>

### **Fonds Montfort**

Les dépenses admissibles sont:

- Compensation financière (au taux approuvé par l'AMUM – 150\$/h) pour le temps dédié à la recherche pour les médecins membres de l'AMUM si justifiée et si non déjà compensée.
- Salaire pour le personnel de recherche<sup>3</sup>. Consultez le bureau de la recherche de l'ISM pour connaître les taux horaires et le pourcentage des déductions en vigueur.
- Frais pour services professionnels.
- Compensation financière au service de l'Hôpital Montfort (recouvrement de salaire) pour le personnel travaillant sur un projet de recherche (autorisation du gestionnaire/ supérieur requise).
- Fournitures et matériaux essentiels à la recherche.
- Indemnités versées aux participants de recherche, comme les modestes primes à la participation, si elles sont acceptables au niveau de l'éthique.
- Frais de déplacement pour la collecte de données liées à la recherche et autres frais directs reliés à la recherche.
- Frais de déplacement pour la dissémination des résultats de recherche et les frais reliés à la participation (inscription) à des conférences à concurrence de 10% du budget alloué.

## DÉPENSES INADMISSIBLES

### **Fonds Innovation**

Consultez le *Framework and Guidelines Year XVI* de *Innovation Fund Provincial Oversight Committee* (IFPOC). <https://ifpoc.org/>

### **Fonds Montfort**

Les dépenses inadmissibles sont :

Achat d'équipements incluant les ordinateurs, les logiciels et les périphériques s'ils sont disponibles au sein des organisations.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

*Une note minimale de 70 % est requise pour être admissible à recevoir le financement.*

### **ÉTAPE 1 – INSCRIPTION.**

Aucune évaluation a lieu à cette étape. Cette étape vise à prévoir le nombre de demandes complètes qui seront soumises, à identifier les évaluateurs externes potentiels et à calculer le montant du fonds de soutien pour chaque équipe. Le fonds de soutien est octroyé pour soutenir le chercheur principal nommé et les membres de son équipe de recherche à l'étape 2 pour le développement et la rédaction du projet selon les lignes directrices.

---

<sup>3</sup> Le taux horaire est fixé par les ressources humaines de l'Hôpital Montfort et le budget pour embaucher un personnel de recherche doit tenir compte des charges sociales, bénéfiques et cotisations de l'employeur qui sont en vigueur.

### **ÉVALUATION EXTERNE – OPTIONNELLE.**

Les équipes qui veulent obtenir une évaluation externe doivent soumettre leur demande complète au plus tard le 29 septembre. Les demandes sont soumises à un évaluateur externe dont l'objectif est formatif et offre aux équipes l'occasion d'améliorer la demande en vue du dépôt final (Étape 2) et d'améliorer la demande d'un point de vue scientifique et méthodologique afin d'en accroître la qualité afin d'être plus compétitif pour un dépôt éventuel auprès d'un organisme externe.

### **ÉTAPE 2 - DEMANDE COMPLÈTE.**

Les demandes complètes de subventions « Projets de recherche » sont évaluées par un *Comité d'évaluation mixte* regroupant des représentants de l'AMUM, du comité scientifique de l'ISM et des utilisateurs de connaissances qui fera une recommandation à l'AMUM. Les projets du Fonds Innovation sont de plus sujets à l'approbation de *Innovation Fund Provincial Oversight Committee* (IFPOC) avant que tout octroi soit confirmé

**POUR TOUTE QUESTION, COMMUNIQUEZ AVEC :**

#### **Steve Levesque**

Gestionnaire, Facilitation de la recherche

Institut du Savoir Montfort (ISM)

Téléphone : via TEAMS ou courriel

Courriel : [stevelevesque@montfort.on.ca](mailto:stevelevesque@montfort.on.ca)